Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 97

Artikel: La situation actuelle du mouvement suffragiste dans la Suisse allemande

Autor: Bünzli, B. / Haltenhoff, C.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-255865

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

leurs voix sont un noyau qui va grossir. Déjà la perspective de la votation de juin 1919 a donné à notre propagande une importance toute nouvelle ; la question est sortie de la théorie pour entrer dans le domaine des réalités prochaines. Nos adversaires sentent comme nous que la partie ne sera définitivement gagnée que quand *nous* l'aurons gagnée. Pour y arriver les sociétés locales neuchâteloises ont créé une association cantonale, qui centralise leurs forces et leurs ressources.

Pour le moment, c'est Genève qui retient l'attention : c'est là que l'action est le plus vivement engagée. La motion de M. Guillermin, député indépendant (catholique), fut déposée le 2 juin 1917 ; malgré les importantes restrictions qu'elle apportait aux droits politiques féminins (droits de vote sans éligibilité ; les femmes ne seront électrices qu'à l'âge de 25 ans, et seulement si elles en font la demande) les suffragistes la soutinrent par une adresse aux députés, et par une pétition couverte de 6000 signatures. Elle donna lieu à un débat où prirent la parole 6 partisans du suffrage féminin et un seul adversaire ; puis, elle fut reprise le 8 juin ; elle fut soutenue par 8 orateurs ; 3 seulement la combattirent, et cependant, 41 députés contre 30 votèrent l'ajournement indéfini. Les suffragistes ne se tinrent pas pour battues. Elles se préparaient à lancer une initiative, lorsque en mai 1919, M. Marcel Guinand, député libéral, déposa une nouvelle motion, revendiquant pour les femmes les droits politiques complets. Le projet fut appuyé par 7 discours, sans être combattu ouvertement par personne, et remis à l'étude d'une commission. Cependant, son auteur n'ayant pas été réélu lors du renouvellement du Grand Conseil en 1919, le projet tomba de lui-même. Dès janvier 1920, l'idée était reprise par l'Association genevoise pour le Suffrage féminin ; pour la première fois, les femmes lancent une initiative populaire ; les listes circulent, afin de recueillir les 2500 signatures nécessaires. On peut envisager comme prochaine la votation populaire à Genève. Quel qu'en puisse être le résultat, elle sera un excellent moyen de propagande : conférences, délégation, assemblées populaires, etc., tout sera mis en œuvre pour ébranler la racine tenace des vieux préjugés. Et la campagne suffragiste genevoise de 1920 débute sous les plus heureux auspices. La ville de Calvin et de Rousseau, — qui certes, n'étaient pas féministes, mais qui, en ouvrant les intelligences, ont frayé la voie à notre mouvement, — voit accourir dans ses murs des suffragistes du monde entier ; beaucoup d'entre elles sont affranchies et elles n'auront qu'à paraître pour dissiper les craintes et les préventions de ceux de nos adversaires qui sont de bonne foi. Sans doute, nous eussions préféré que notre pays, pour son honneur, eût accompli de son propre mouvement un progrès si conforme à ses traditions. Nous devons nous contenter de penser qu'il ne pourra plus longtemps résister à l'entraînement de l'exemple. Nous nous réjouissons de voir approcher le jour où nos hôtes vont faire sentir cet entraînement dans toute sa force. Et nous les remercions de nous apporter la joie et l'encouragement dont nous avons besoin ; car, ainsi que nous croyons l'avoir montré, si notre champ est petit, il est dur à labourer. Emma Porret.

LA SITUATION ACTUELLE DU MOUVEMENT SUFFRAGISTE

dans la Suisse allemande

Les adhérents suisses allemands du Suffrage féminin ont éprouvé durant ces dernières années de graves déceptions. Ils ont constaté avec douleur que, dans la marche vers le progrès et la liberté, notre patrie se tient au dernier rang, en compagnie de l'Espagne et des pays balkaniques. Elle refuse opiniâtrement à nos concitoyennes les droits politiques que les jeunes républiques leur ont accordés comme découlant sans conteste des institutions démocratiques.

Il serait injuste d'attribuer ces défaites réitérées à l'inertie de nos sociétés suffragistes. A Berne et à Bâle, autant qu'à Zurich et à St-Gall, elles se sont efforcées, par une vigoureuse propagange, de réaliser l'idée suffragiste. Mais on dirait que la plupart des Suisses regardent encore comme leur idéal l'assujettissement de la femme ! Lui conférer l'indépendance et des droits égaux aux leurs, serait pour eux mettre en péril l'Etat et la famille !

Dans les cantons que nous venons de nommer, c'est aux socialistes que l'on doit les projets de lois en faveur des droits politiques des femmes. De leur côté, les synodes prirent l'initiative sur le terrain ecclésiastique. L'Association bernoise pour le suffrage féminin, dirigée par Mlle Graf, la présidente de l'Association suisse des maîtresses d'école, a fait preuve d'une énergie et d'un dévouement admirables dans la campagne de grande envergure qu'elle avait entreprise pour appuyer la motion Moor. Elle organisa 65 conférences dans le canton et fit paraître un excellent journal : *Die Bürgerin* (*La citoyenne*). Une pétition revêtue de 8771 signatures fut remise au Grand Conseil en mai 1917. Le suffrage municipal n'en fut pas moins rejeté en premier et deuxième débat par une forte majorité. Toutefois, on introduisit dans la législation (en décembre 1917) quelques revendications féminines, *l'éligibilité* dans les *Commissions d'école, d'assistance, d'hygiène* et de *protection de l'enfance. L'électorat féminin ecclésiastique* existe aujourd'hui dans six communes bernoises.

Bâle possède depuis une trentaine d'années des *inspectrices pour l'enseignement primaire et secondaire des jeunes filles.* En 1917, on a accordé aux femmes le suffrage actif et passif pour les *tribunaux de prud'hommes*, ainsi que *l'électorat dans l'Eglise.* La motion Welti, admettant l'égalité politique avait été d'abord rejetée par le Grand Conseil (par 61 voix contre 45). Présentée de nouveau en septembre 1916, elle fut acceptée et soumise au peuple bâlois en février dernier. On sait le résultat négatif de cette consultation : deux tiers de rejetants sur un tiers d'acceptants.

A l'occasion de la motion Greulich réclamant une revision de la législation en vue d'une complète égalité des deux sexes, les Associations suffragistes de Zurich et Winterthour, ainsi que le secrétariat féminin zurichois, s'étaient déjà livrés à une active propagande. En novembre 1918, le Conseil d'Etat du canton déposait un projet de loi constitutionnelle dans le même sens. Des modifications introduites dans ce projet lui avaient déjà imprimé un cachet tant soit peu réactionnaire, lorsque le député Lang présenta son initiative en faveur du suffrage. Les électeurs la refusèrent, le 8 février 1920 à une majorité de 4/5 des voix. Cette journée restera comme l'une des pages les plus sombres de notre histoire. L'égoïsme et la volonté de puissance qui y ont remporté la victoire dans toutes les classes de la population : intellectuels, bourgeois, etc., ne sont-ils pas depuis toujours les fauteurs de la guerre, de l'impérialisme, de la servitude sous ses formes les plus variées ? Les socialistes ont d'ailleurs une grande part de responsabilité dans cette défaite. En rejetant l'initiative, ils trahissaient les principes fondamentaux du vrai socialisme, et prouvaient le rôle dérisoire que ceux-ci jouent aujourd'hui dans le parti. Pour le moment, les femmes zuricoises ne possèdent donc en fait de droits que celui de faire partie de certaines Commissions préposées dans la ville aux écoles, aux orphelinats, aux asiles, etc. Elles sont aussi admises, dans les tribunaux de prud'hommes de tout le canton.

Quant à St-Gall, la motion Huber avait été déclarée opportune déjà en mai 1913. Depuis lors, elle avait dormi dans les cartons gouvernementaux. Elle était d'ailleurs loin de satisfaire aux désirs des amis du suffrage, Aussi un Comité d'action formé dans le chef-lieu du canton présentait en 1919 une pétition demandant l'égalité des droits politiques. Il s'employait en même temps à éclairer l'opinion du public et publiait un journal : *la Voix de la Femme.* Les insuccès de Bâle et de Zurich l'ont malheureusement obligé de réduire son programme à la revendication de l'électorat et de l'éligibilité dans les affaires municipales.

Les cantons de Schaffhouse, Appenzell Rhodes-Extérieures et Argovie, assistent également aux débuts d'un mouvement suffragiste. Une assemblée de 600 femmes, convoquée à Aarau, a appuyé la motion Widmer qui préconise une revision totale de la Constitution, pour en arriver à l'égalité dans tous les domaines : politique, ecclésiastique, scolaire, etc. L'Association cantonale qui s'occupe de l'éducation féminine et du féminisme en général s'efforce de préparer la nouvelle génération à l'exercice de ces prérogatives. Enfin les Grisons ont accepté en 1918 le suffrage féminin ecclésiastique.

La lutte pour l'affranchissement de la femme doit être regardée comme une forme du combat que l'instinct de domination a toujours soutenu contre les forces de l'amour. Il ne le tolère que dans un but d'exploitation égoïste et résiste à tous ses accents. Mais nous autres femmes, nous avons foi dans la victoire de ce mobile supérieur. Grâce à la puissance qu'il nous confère, nous espérons mettre fin au règne de la violence, qui sera remplacé par celui de la justice. B. Bünzli

(Traduit par Mlle C. Haltenhoff)

CEUX QUI AURAIENT SALUÉ LE CONGRÈS...

Ch. HILTY - SECRÉTAN - Louis BRIDEL - Mme Marie GŒGG

Après le message des suffragistes suisses de l'heure actuelle, de ceux qui sont engagés dans la lutte, notre journal tient à évoquer ici le souvenir de ceux qui ne sont plus et auquel notre mouvement suisse doit beaucoup.

Ils ne sont pas nombreux. Notre histoire n'a pas connu, comme dans d'autres pays, des temps héroïques et pittoresques d'activité intense. Ce sont plutôt des penseurs, des logiciens, épris de justice, qui voyaient en notre cause la grandeur de son principe, qui le proclamaient dans leurs écrits, mais qui ont devancé l'époque du travail organisé, des campagnes de propagande, des angoisses des votations populaires, Ce sont Hilty, Secrétan, Louis Bridel... Hilty, professeur de droit à l'Université de Berne, qui écrivait en 1897, dans un article du *Politisches Jahrbuch* cette phrase qui pourrait être prophétique : « Les femmes sont les dernières réserves des Etats, réserves qui entreront en action au moment où les hommes seront envahis par le matérialisme et le réalisme », et qui formulait déjà à cette date un texte revendiquant le suffrage féminin intégral qui, selon lui, pourrait être inséré le plus facilement du monde dans la Constitution fédérale. C'est Louis Bridel, député, professeur de droit à l'Université de Genève, puis à celle de Tokio, à qui nous devons, avant le Code civil suisse, une loi cantonale accordant à la femme mariée la disposition de son gain, et une autre lui reconnaissant divers droits juridiques. Abolitionniste convaincu, auteur de deux études féministes : *Le Droit des Femmes et le mariage* et les *Mélanges féministes*, Bridel était également un suffragiste fervent : « Dans l'intérêt général comme au nom de l'égalité, écrivait-il, la femme devrait avoir son mot à dire dans les affaires de l'Etat. » C'est enfin, et surtout, notre grand Secrétan, l'ardent défenseur des droits de la femme au nom du droit, dont l'ouvrage *le Droit de la Femme*, paru en 1886, est la clef de voûte de toute la théorie du vote des femmes. Chacun sait la rigueur du raisonnement, l'impeccable dialectique, l'enchaînement logique des thèses par lesquelles le penseur de Lausanne démontre que « la femme est une personne, qui est juridiquement son propre but », qu'étant une personne, elle a les mêmes droits que l'homme ; qu'il faut par conséquent « qu'elle établisse elle-même sa condition légale », et que « comme il n'y a pas de justice pour celui qui reçoit sa loi toute faite des mains d'un autre... nous ne savons pas ce que c'est que la justice et nous ne le saurons pas aussi longtemps que la femme n'aura pas été consultée. »

Si ce sont les hommes qui, dans notre histoire suffragiste, ont établi fermement les principes imprescriptibles qui sont à la base de notre revendication, les femmes alors se sont consacrées à l'activité pratique. Et parmi celles qui, pour la Cause, ont devancé les temps et qui ne sont plus avec nous, il faut mettre en relief le nom de Mme Marie Gœgg. Car elle fut un précurseur admirable, non seulement du mouvement suffragiste, mais encore de l'idéal du féminisme mondial organisé. Ne fondait-elle pas, dès juillet 1868, avec un magnifique courage, une *Association internationale des Femmes*, avec six membres, elle comprise ? Association dont le programme et la déclaration de principes pourraient encore être signés des deux mains par n'importe laquelle d'entre nous, tant ils correspondent encore aux besoins actuels ; Association qui, malgré les entraves d'une organisation centralisée à l'excès, réussit cependant à accomplir un travail considérable. Après deux ans, elle fut dissoute et remplacée par une Association internationale, la *Solidarité*, dont le programme : « Revendication des droits de la femme, droits humains, civils, économiques, sociaux et politiques ; égalité dans la famille, dans l'instruction, le salaire et devant la loi » est également tout d'actualité si on le compare au programme du présent Congrès.

Il nous est malheureusement impossible de relever ici tout ce qu'accomplit durant ses huit années d'existence cette Association, prélude du Conseil International des Femmes ou de notre Alliance internationale. En Suisse, pour ne parler que de nous, nous lui devons l'admission des femmes aux Universités (pétition de 1872), la suppression dans le canton de Vaud des Conseils judiciaires, qui maintenaient toujours en tutelle la femme, la considérant comme totalement incapable de vendre, d'acheter, de signer un contrat (pétition de 1873) ; des réformes en matière de droit de succession, une contribution active à la fondation de la Fédération abolitionniste suisse, des revendications en faveur de l'égalité de salaire dans l'enseignement public, de l'admission des femmes à la typographie, de l'accès des femmes aux caisses d'assurance-maladie sur le même pied que les hommes, etc., etc... Mais nous devons encore autre chose à Mme Gœgg : la compréhension de la nécessité de l'organisation de notre mouvement, et de cette organisation sur une base internationale ; le sentiment net que tous les problèmes féministes sont connexes et que toutes les féministes sont solidaires ; et enfin l'exemple de son indomptable courage à réaliser les idées qu'elle savait justes, en un temps où, pour une femme, agir en féministe était dresser contre soi toutes les méfiances et toutes les hostilités.

Hilty, Secrétan, Louis Bridel, mais surtout Mme Goegg, tous eussent salué avec une joie profonde la réunion du Congrès international.

Et c'est pour nous un devoir de reconnaissance que leurs noms soient étroitement associés à nos réunions de Genève.